



CODE DE BONNE CONDUITE

(as of 31.12.2020)

Cadre réglementaire :

Art. 21, §1,5° de la loi bancaire
EBA/GL/2017/11, orientations 99-102

Missions & valeurs

Veiller à ce que chaque collaborateur agisse avec intégrité au quotidien est primordial. Ceci est au cœur de notre activité de « private banking » responsable, au cœur de notre ambition de société axée sur le relationnel et s'appuyant sur la confiance de nos clients.

Dans un environnement concurrentiel, mouvant, où les technologies transforment notre métier, où les régulateurs et les clients exigent plus de transparence, d'éthique et de dialogue, ce qui fera notre différence, c'est notre culture.

C'est en agissant avec éthique et responsabilité et en appliquant les engagements de notre Code de conduite que nous agissons dans l'intérêt de la société, de ses collaborateurs, de ses clients et actionnaires, et donc, de sa réputation sur le long terme.

Principes généraux :

Nous nous conformons partout aux lois, réglementations et accords applicables.

Ensemble, nous conduisons les opérations dans le respect des règles professionnelles et déontologiques. Nous veillons à la transparence et à la sincérité des informations transmises à nos clients, à la communauté financière, aux autorités de contrôle prudentiel, et au public en général.

Nos opérations, notre organisation et nos procédures sont conformes aux normes déontologiques et aux règles et lois qui nous sont applicables. Elles s'inscrivent également dans le cadre des matières fiscales.

Nos dispositifs de contrôle interne permettent de nous en assurer. Nous participons activement à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en coopération avec les autorités compétentes. Nous nous sommes dotés pour ce faire de règles que nous appliquons.

Nos engagements :

1. Vis-à-vis des clients

Héritiers d'une longue tradition de services aux particuliers, nous mobilisons l'ensemble de nos compétences et énergies au service de notre mission première, la satisfaction de nos clients.

Animés au quotidien par nos valeurs, nous établissons et entretenons avec nos clients des relations durables fondées sur la confiance, l'expertise et le respect de leurs intérêts légitimes. Nous entendons nous affirmer comme l'acteur relationnel de référence en « private banking » dans la région. Nos clients nous choisissent pour la qualité et l'engagement de nos équipes.

Cette ambition se décline en de nombreux pans dont l'objectif commun est d'améliorer en permanence la qualité du service.

Nous nous appuyons sur la bonne connaissance de nos clients afin de :

- Leur proposer les produits et services adaptés à leur situation et à leurs besoins ;
- les conseiller et les informer, en tenant compte de leur degré d'expertise, des conditions ou des risques liés aux investissements.

Nous contractons uniquement avec des clients dont les pratiques sont conformes à nos principes généraux ou visent à s'y conformer.

Nous prévenons les conflits d'intérêts grâce à des procédures rigoureuses et un sain système de séparation de fonction.

Nous nous interdisons d'exécuter des opérations susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts vis-à-vis de nos clients.

Chacun collaborateur respecte des règles strictes en matière d'informations privilégiées et se conforme à la réglementation pour ses opérations personnelles sur instruments financiers.

Nous sommes conscients de l'importance pour nos clients de conserver la maîtrise de leurs données personnelles. C'est pourquoi nous nous engageons à être un acteur responsable dans le traitement des données : nous nous engageons à sécuriser et protéger ces données, ainsi qu'à les utiliser de façon éthique, en transparence avec nos clients, pour leur apporter le meilleur service.

2. Vis-à-vis des collaborateurs :

Nous sommes confiants dans les compétences, la loyauté, l'intégrité et l'engagement des collaborateurs, qui constituent la principale richesse de notre société. Nous savons pouvoir compter sur leur sens des responsabilités pour les actes de leur vie professionnelle. Nous attendons d'eux qu'ils évitent toute situation de conflit d'intérêts. Nous sommes attentifs à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité. Nous les associons à la vie de la société en favorisant le dialogue, l'information et les échanges. Nous respectons leur vie privée. Nous recrutons nos collaborateurs uniquement en fonction de nos besoins et des qualités propres de chaque candidat. Nous assurons le développement de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités sans discrimination d'aucune sorte, notamment de croyances, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, d'appartenance à une organisation politique, religieuse, syndicale ou à une minorité. Nous les protégeons contre toute forme de harcèlement au travail. Chacun de nos collaborateurs a un entretien régulier avec son responsable.

Principes de comportement individuel et collectif :

Quelques principes clairs et précis constituent des références utiles. Ils ne couvrent pas toutes les situations éthiques mais servent de lignes directrices en cas de doute ou d'incertitude sur l'attitude à adopter.

Chaque collaborateur qu'ils soient salariés, agent en service bancaire ou d'investissements, administrateurs, actionnaires ou apporteur d'affaires respecte en permanence l'ensemble des réglementations, directives et procédures de la société.

Chacun fait preuve de loyauté et veille à la qualité de ses relations avec ses collègues et s'engage à agir dans le respect des valeurs de la société.

Chacun s'assure que les activités qui dépendent de lui sont exercées en conformité avec les règles existantes.

Chacun prend en considération les conséquences sociales, économiques et environnementales de ses décisions.

Au-delà du respect des lois et règlements, chacun agit avec intégrité, au sein comme en dehors de notre société lorsqu'il la représente.

Chacun fait preuve de réserve dans ses déclarations à l'extérieur sur tout sujet concernant la société. Chacun contribue à la mise en œuvre de nos meilleures pratiques et coopère aux processus de contrôle interne avec diligence et transparence.

Le secret professionnel est une composante essentielle de notre métier. Il s'applique en toutes circonstances et à tous les types de médias, y compris les canaux de communication comme les réseaux sociaux.

Chacun se doit d'agir de façon responsable et de respecter l'intégrité des marchés. Chacun agit dans le strict respect des standards et principes qui encadrent les opérations sur les marchés financiers, en s'abstenant de tout comportement ou action susceptible de fausser le principe de concurrence, d'altérer la réalité ou la transparence vis-à-vis des participants du marché et des autorités de régulation. Chacun respecte les règles nationales et internationales relatives à la lutte contre les abus de marché et exerce une vigilance permanente afin de protéger l'intégrité des marchés.

Chacun s'abstient d'entretenir avec les clients, partenaires ou fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettrait en situation de conflit d'intérêts. Chacun doit éviter que son intérêt personnel ou celui de ses proches entre en contradiction avec l'intérêt de la société. Dans tous les cas de doute face à des opérations ou des situations particulières au regard du présent Code de conduite ou des procédures, il doit aviser son responsable et le Compliance Officer.

Chacun respecte les engagements pris dans les relations avec nos clients, partenaires et fournisseurs, fait preuve d'équité à leur égard et opère ses choix selon des critères objectifs.

Tout acte de corruption est prohibé. Ceux d'entre nous soumis à des pressions ou sollicitations de la part de tiers doivent en informer leur responsable et le Compliance Officer.

Les cadeaux offerts à de nos clients ou à leurs représentants doivent rester strictement limités et conformes aux règles fixées par la société. Il en est de même à l'égard des personnes ayant autorité publique, qualité de fonctionnaire ou assimilé.

De même, chacun refusera tout cadeaux ou invitations émanant d'un client ou d'une autre relation d'affaires. Afin d'éviter toute situation équivoque, chacun prendra, le cas échéant, conseil auprès de son responsable ou du Compliance Officer sur la conduite à tenir.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que du respect des règles nationales et internationales sur les sanctions et embargos chacun exerce une vigilance permanente et respecte les procédures d'identification et de connaissance des clients ou donneurs d'ordres ainsi que celles de vérification des opérations

Droit d'alerte (Whistleblowing)

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles qui gouvernent la bonne conduite. Ce droit doit être exercé de manière responsable, désintéressée, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. La société protège les « lanceurs d'alerte ».

Sanctions

La société attache une importance réelle au parfait respect de ce code de bonne conduite.

Une tentative de fraude, un comportement inadéquat au regard de ce code de bonne conduite, des lacunes graves constatées par le Conseil ou le Compliance Officer, le non-respect des recommandations du Compliance Officer, la mise en œuvre inexistante, insuffisante ou exagérément tardive dans les domaines de l'intégrité enclencheront une analyse par le Conseil d'Administration.

En cas de non-respect, quel que soit l'importance de ce non-respect, il reviendra au Conseil d'Administration de prendre les mesures adéquates afin de faire stopper immédiatement les erreurs ou fraudes constatées. Il analysera les causes et conséquences de ces erreurs ou fraudes et pourra le cas échéant prendre des mesures allant d'un simple blâme à une rupture du contrat liant les parties pour faute grave.